

LVMH Selection.

Décembre 2015



- ◆ Titre de créance complexe présentant un risque de perte en capital en cours de vie ou à l'échéance⁽¹⁾.
- ◆ Le produit émis par Natixis Structured Issuance SA, véhicule d'émission au Luxembourg, offrant une garantie de formule donnée par Natixis SA, (Moody's : A2, Fitch : A, Standard & Poor's : A au 16 novembre 2015) est soumis au risque de défaut de l'Émetteur et du Garant.
- ◆ **LVMH Selection Décembre 2015** est une alternative à un placement risqué en actions et présente un risque de perte en capital, en cours de vie et à l'échéance.
- ◆ **Durée d'investissement conseillée** : 5 ans (en l'absence d'activation automatique du mécanisme de remboursement anticipé).
- ◆ **Éligibilité** : Compte Titres, contrat d'assurance-vie en unités de compte, contrat de capitalisation. L'assureur ne s'engage que sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.
- ◆ **Période de souscription** : du 30 novembre 2015 au 11 décembre 2015
- ◆ **Code ISIN** : FR0013057957

⁽¹⁾ L'investisseur prend un risque de perte en capital non mesurable a priori si les titres de créance sont revendus avant la Date de Remboursement Final. Les risques associés à ce produit sont détaillés dans cette brochure.



Derivatives Capital

KEPLER CHEUVREUX

LVMH Selection.

Décembre 2015

Avec **LVMH Selection Décembre 2015**, l'investisseur s'expose à la variation du cours de l'action LVMH **dividendes non réinvestis** (nommé ci-après « l'Action ») qui conditionne le remboursement du produit.

À l'échéance des 5 ans (soit 20 trimestres écoulés), en cas de forte baisse du cours de l'Action, au-delà de 30% de son Niveau Initial, l'investisseur subira une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse enregistrée par cette valeur.

Afin de bénéficier d'un remboursement du Capital Initial en cas d'une baisse du cours de l'Action jusqu'à 30%, l'investisseur accepte de limiter ses gains en cas de forte hausse de cette valeur (Taux de Rendement Annuel Net Maximum de 7,09%).



Caractéristiques de LVMH Selection Décembre 2015

- **Un gain conditionnel de 2,13% par trimestre écoulé** si, à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle, le cours de clôture de l'Action est supérieur ou égal au Niveau Initial (activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé).
- **Un mécanisme de remboursement automatique anticipé**, à date fixe, activable à partir du 4^{ème} trimestre, si le cours de clôture de l'Action est supérieur ou égal au Niveau Initial.
- **À l'échéance des 5 ans (soit 20 trimestres écoulés), un remboursement du capital majoré d'un gain final de 42,60%** (équivalent à un gain de 2,13% par trimestre écoulé), soit un Taux de Rendement Annuel Net de 6,28%, si le cours de clôture de l'Action est supérieur ou égal au Niveau Initial.
- **À l'échéance des 5 ans (soit 20 trimestres écoulés), un remboursement du capital initial**, soit un Taux de Rendement Annuel Net de -1,00%, si le cours de clôture de l'Action est strictement inférieur au Niveau Initial mais supérieur ou égal à 70% du Niveau Initial.
- **Un risque de perte en capital à l'échéance** si le cours de clôture de l'Action est strictement inférieur à 70% du Niveau Initial.

Les termes « Capital » et « Capital Initial » utilisés dans cette brochure désignent la valeur nominale du produit **LVMH Selection Décembre 2015**, soit 1 000 euros. Les taux de rendement annualisés (TRA) mentionnés sont nets de frais de gestion dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou nets de droits de garde dans le cas d'un investissement en Compte-Titres (en prenant comme hypothèse un taux de frais de gestion ou de droits de garde de 1% annuel), sans prise en compte des frais d'entrée/d'arbitrage dans le cas d'un contrat d'assurance vie ou de capitalisation ou des frais de souscription dans le cas d'un investissement en Compte-Titres, ni des prélèvements sociaux et fiscaux. Ces Taux de Rendement Annualisés ne correspondent donc pas nécessairement aux rendements effectifs obtenus par les investisseurs sur leur placement. Dans cette brochure, les calculs sont effectués pour un investissement à 1 000 euros le 11 décembre 2015 et une détention jusqu'à la date d'échéance (le 28 décembre 2020) ou, selon le cas, de remboursement anticipé. En cas de vente du titre avant ces dates (ou en cas d'arbitrage ou de rachat pour les contrats d'assurance-vie/capitalisation, ou de dénouement par décès pour les contrats d'assurance-vie), le Taux de Rendement Annuel Net peut être supérieur ou inférieur à celui indiqué dans cette brochure. De plus, l'investisseur peut subir une perte en capital.

Les titres de créance **LVMH Selection Décembre 2015** peuvent être proposés comme actif représentatif d'une unité de compte dans le cadre de contrats d'assurance-vie ou de capitalisation. La présente brochure décrit les caractéristiques du produit **LVMH Selection Décembre 2015** et ne prend pas en compte les spécificités des contrats d'assurance-vie ou de capitalisation dans le cadre desquels ce produit est proposé. **L'assureur s'engage exclusivement sur le nombre d'unités de compte mais non sur leur valeur, qu'il ne garantit pas. Il est précisé que l'entreprise d'assurance d'une part, l'Émetteur et le Garant d'autre part sont des entités juridiques indépendantes. Ce document n'a pas été rédigé par l'assureur.**

Avantages

- **LVMH Selection Décembre 2015** peut être rappelé chaque trimestre à partir du 4^{ème} trimestre, si à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle, le cours de l'Action est supérieur ou égal au Niveau Initial (activation du mécanisme de remboursement automatique anticipé).
- **LVMH Selection Décembre 2015** offre un gain de 2,13% par trimestre écoulé en cours de vie, si à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle, le mécanisme de remboursement automatique anticipé est activé.
- À l'échéance des 5 ans (soit 20 trimestres écoulés), si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, **LVMH Selection Décembre 2015** offre la possibilité pour l'investisseur de toucher un gain final de : 42,60% (équivalent à un gain de 2,13% par trimestre écoulé), si le cours de clôture de l'Action est supérieur ou égal au Niveau Initial.
- **LVMH Selection Décembre 2015** bénéficie d'un remboursement du capital à l'échéance si le cours de clôture de l'Action est supérieur ou égal à 70% du Niveau Initial.

Inconvénients

- L'investisseur est exposé à un risque de perte en capital, partielle ou totale, en cours de vie ou à l'échéance (si, à la Date d'Observation Finale, le cours de l'Action est strictement inférieur à 70 % de son Niveau Initial).
- L'investisseur ne connaît pas à l'avance la durée exacte de son investissement qui peut varier de 4 à 20 trimestres.
- L'investisseur ne bénéficie pas des dividendes détachés par l'Action.
- L'investisseur peut ne bénéficier que d'une hausse partielle de l'Action du fait du mécanisme de plafonnement des gains (soit un Taux de Rendement Annuel Net maximum de 7,09%).
- L'investisseur est exposé à un éventuel défaut (qui induit un risque sur le remboursement) ou à une dégradation de la qualité de crédit (qui induit un risque sur la valeur de marché du produit) de l'Émetteur et du Garant.
- En cas de revente des titres de créance avant une des dates de remboursement automatique, il est impossible de mesurer a priori le gain ou la perte possible, le prix pratiqué dépendant alors des paramètres de marché du jour. Si le cadre d'investissement du produit est un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, il est précisé que le dénouement ou le rachat partiel de celui-ci peut entraîner le désinvestissement des unités de compte adossées aux titres de créance avant leur échéance (cf. contrat d'assurance).
- La valorisation du produit en cours de vie peut évoluer indépendamment de l'Action et connaître de fortes fluctuations en particulier avant chaque Date de Constatation Trimestrielle, et avant la Date de Constatation Finale. Elle dépend de l'évolution des paramètres de marché, en particulier de la volatilité de l'Action, des taux d'intérêt et des conditions de refinancement de l'Émetteur.

Mécanisme automatique de remboursement anticipé

Du 4^{ème} au 19^{ème} trimestre, si à l'une des Dates de Constatation Trimestrielle⁽¹⁾, le cours de clôture de l'Action est supérieur ou égal au Niveau Initial, un mécanisme de remboursement anticipé est automatiquement activé, et l'investisseur reçoit, à la Date de remboursement automatique anticipé⁽¹⁾ correspondante :

L'intégralité du Capital Initial
+
un gain de 2,13% par trimestre écoulé
(Soit un Taux de Rendement Annuel Net compris entre 6,33% et 7,09% selon la date à laquelle le remboursement automatique anticipé est activé)

Sinon, le produit continue.



⁽¹⁾ Veuillez vous référer au tableau récapitulatif des principales caractéristiques financières en page 9 pour le détail des dates.



Mécanisme de remboursement à l'échéance

À la Date de Constatation Finale, le 11 décembre 2020, si le mécanisme de remboursement anticipé n'a pas été automatiquement activé précédemment, on observe le cours de clôture de l'Action.

CAS FAVORABLE : Si le cours de clôture de l'Action est supérieur ou égal au Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 28 décembre 2020 :

L'intégralité du Capital Initial
+
Un gain final de 42,60%
(correspondant à un gain de 2,13% par trimestre écoulé)
(Soit un Taux de Rendement Annuel Net de 6,28%)

CAS MÉDIAN : Si le cours de clôture de l'Action est strictement inférieur à son Niveau Initial mais supérieur ou égal à 70% du Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 28 décembre 2020 :

L'intégralité du Capital Initial
(Soit un Taux de Rendement Annuel Net de -1,00%)

CAS DÉFAVORABLE : Sinon, si le cours de clôture de l'Action est strictement inférieur à 70% de son Niveau Initial, l'investisseur reçoit le 28 décembre 2020 :

La valeur finale de l'Action⁽¹⁾
Dans ce scénario, l'investisseur subit une perte en capital à hauteur de l'intégralité de la baisse de l'Action
La perte en capital peut être partielle ou totale

⁽¹⁾ La valeur finale de l'Action à l'échéance est exprimée en pourcentage de sa valeur initiale.

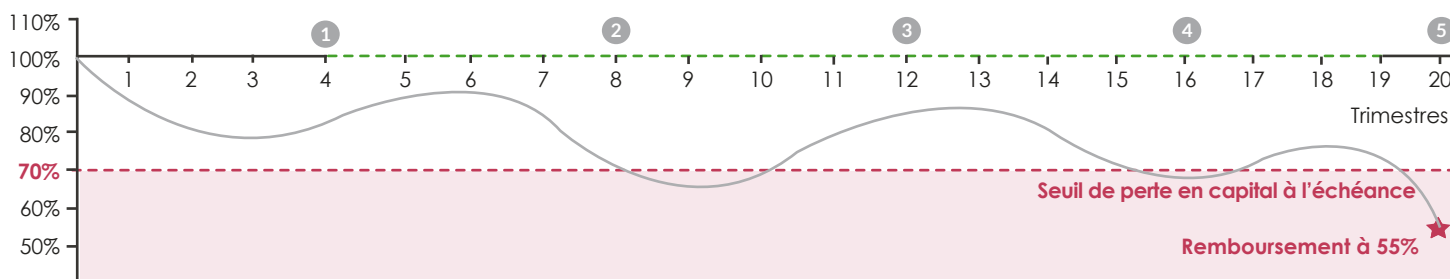
Illustrations du mécanisme de remboursement

Les données chiffrées utilisées dans ces illustrations n'ont qu'une valeur indicative et informative, l'objectif étant de décrire le mécanisme du produit. Elles ne préjugent en rien de résultats futurs et ne sauraient constituer en aucune manière une offre commerciale.

— Évolution du cours de l'Action ■ Gain ★ Remboursement à terme de **LVMH Selection Décembre 2015** ● Année
 - - - Seuil de perte en capital à l'échéance - - - Seuil d'activation du mécanisme de remboursement anticipé

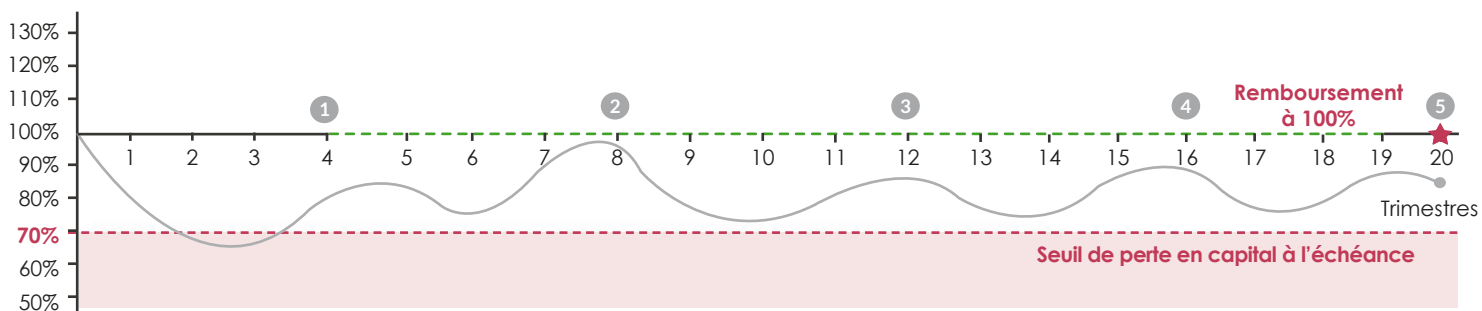
Scénario défavorable : baisse du cours de l'Action supérieure à 30% à l'échéance

Niveau de l'Action



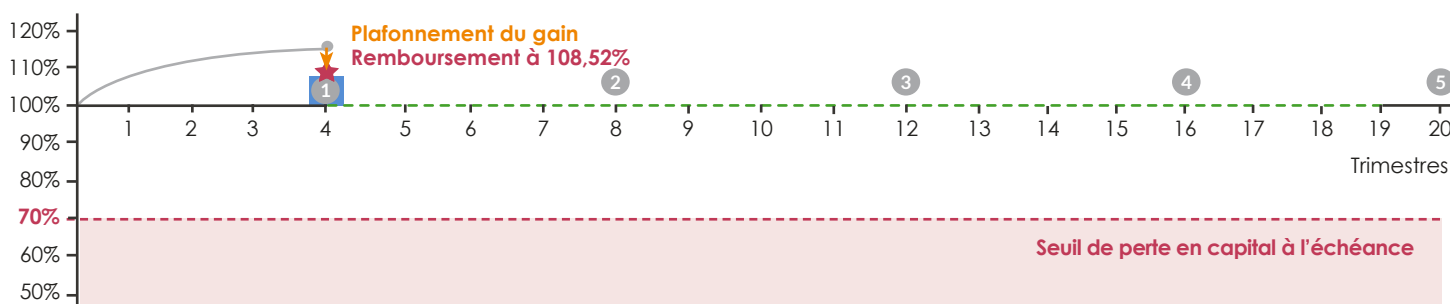
Scénario médian : baisse du cours de l'Action inférieure à 30% à l'échéance

Niveau de l'Action



Scénario favorable : hausse du cours de l'Action à l'issue du 4^{ème} trimestre, mise en évidence du plafonnement du gain

Niveau de l'Action



Le rendement du support **LVMH Selection Décembre 2015** est très sensible à l'échéance à une faible variation de l'Action autour du seuil de -30%.

- Du 4^{ème} au 19^{ème} trimestre, à chaque Date de Constatation Trimestrielle, la performance de l'Action est négative depuis l'origine. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À l'échéance des 5 ans (soit 20 trimestres écoulés), le cours de l'Action est en baisse de plus de 30 % par rapport à son Niveau Initial (soit -45 %). L'investisseur reçoit alors la Valeur Finale de l'Action, soit 55 % du Capital Initial.
Il subit dans ce scénario une perte en capital. Le Taux de Rendement Annuel Net est alors similaire à celui d'un investissement direct dans l'Action, soit -12,16 %.

Dans le cas défavorable où le cours de l'Action céderait plus de 30% de sa valeur à la Date de Constatation Finale, la perte en capital serait supérieure à 30% du capital investi, voire totale et le montant remboursé nul dans le cas le plus défavorable.

- Du 4^{ème} au 19^{ème} trimestre, à chaque Date de Constatation Trimestrielle, la performance de l'Action est négative depuis l'origine. Le mécanisme de remboursement anticipé n'est donc pas activé.
- À l'échéance des 5 ans (soit 20 trimestres écoulés), l'Action enregistre une baisse de 10% et se maintient donc au-dessus du seuil de perte en capital. L'investisseur reçoit alors l'intégralité du Capital Initial. Cela correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de -1,00%, contre un Taux de Rendement Annuel Net de -3,06 % pour un investissement direct dans l'Action.

- À l'issue du 4^{ème} trimestre, la performance de l'Action est positive depuis l'origine (soit +15 %). Le mécanisme de remboursement anticipé est par conséquent automatiquement activé.
- L'investisseur reçoit alors l'intégralité du Capital Initial majorée d'un gain de 2,13 % par trimestre écoulé depuis l'origine, soit 108,52% du Capital Initial. Cela correspond à un Taux de Rendement Annuel Net de 7,09% contre un Taux de Rendement Annuel Net de 13,21% pour un investissement direct dans l'Action, du fait du mécanisme de plafonnement des gains.

Description

Le groupe LVMH réunit plus de 70 Maisons d'exception qui créent des produits de haute qualité et est le seul acteur présent simultanément dans cinq secteurs majeurs du luxe : Vins & Spiritueux, Mode & Maroquinerie, Parfums & Cosmétiques, Montres & Joaillerie et Distribution sélective. Il compte aujourd'hui plus de 120 000 collaborateurs à travers le monde et a réalisé en 2014 un chiffre d'affaires de 30,6 milliards d'euros. **Les dividendes versés par les actions composant l'Action ne sont pas pris en compte dans le calcul de ce dernier.**

CRÉATION	SECTEUR	CHIFFRE D'AFFAIRE	EBITDA	DETTE FINANCIÈRE NETTE	CAPITAUX PROPRES
1987	Luxe	30 638M€	7 620M€	4 805M€	23 003M€

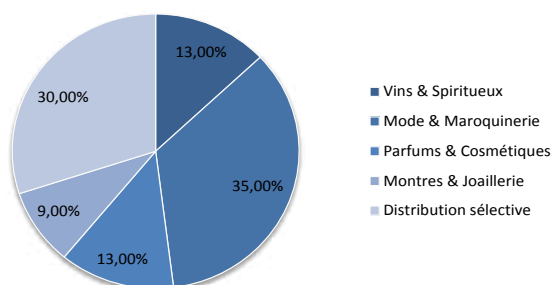
Les éléments du présent document relatifs aux données de marché sont fournis sur la base de données constatées à un moment précis et sont susceptibles de varier. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps.

Evolution de l'Action LVMH (code ISIN : FR000121014)

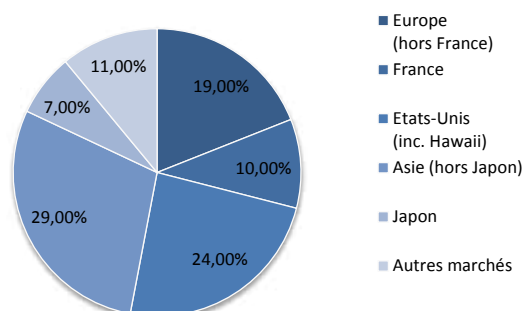


PERFORMANCES AU 16/11/2015 :	1 AN	3 ANS	5 ANS
Action LVMH	27,64%	42,76%	53,56%

Répartition sectorielle des ventes



Répartition géographique des ventes



TYPE	Titres de créance complexe de droit français présentant un risque de perte en capital en cours de vie et à l'échéance
ÉMETTEUR	Natixis Structured Issuance SA
GARANT EN CAS DE FAILLITE DE L'ÉMETTEUR	Natixis SA (les engagements financiers de l'Émetteur bénéficient de la garantie inconditionnelle et irrévocable de Natixis SA. Notation au 16 novembre 2015: Standard & Poor's : A ; Fitch : A ; Moody's : A2)
PÉRIODE DE SOUSCRIPTION	Du 30 novembre 2015 au 11 décembre 2015
DEVISE	Euro (€)
CODE ISIN	FR0013057957
PRIX D'ÉMISSION	100%
VALEUR NOMINALE	1 000 €
SOUS-JACENT	LVMH (Code Bloomberg : MC FP; Code ISIN: FR0000121014)
PRIX DE SOUSCRIPTION	Le prix de souscription commencera à 99,99% le 30 novembre 2015 et progressera au taux annuel de 0,25% pendant la période de commercialisation pour atteindre 100% le 11 décembre 2015.
DATE DE CONSTATATION INITIALE	11 décembre 2015
DATE D'ÉMISSION	27 novembre 2015
DATES DE CONSTATATION TRIMESTRIELLE	12 décembre 2016, 13 mars 2017, 12 juin 2017, 11 septembre 2017, 11 décembre 2017, 12 mars 2018, 11 juin 2018, 11 septembre 2018, 11 décembre 2018, 11 mars 2019, 11 juin 2019, 11 septembre 2019, 11 décembre 2019, 11 mars 2020, 11 juin 2020, 11 septembre 2020
DATES DE REMBOURSEMENT AUTOMATIQUE ANTICIPÉ	29 décembre 2016, 30 mars 2017, 29 juin 2017, 28 septembre 2017, 28 décembre 2017, 29 mars 2018, 28 juin 2018, 28 septembre 2018, 28 décembre 2018, 28 mars 2019, 28 juin 2019, 30 septembre 2019, 30 décembre 2019, 30 mars 2020, 29 juin 2020, 28 septembre 2020
DATE DE CONSTATATION FINALE	11 décembre 2020
DATE DE REMBOURSEMENT FINAL	28 décembre 2020
NIVEAU INITIAL	Cours de clôture du cours de l'Action le 11 décembre 2015
PÉRIODICITÉ DE VALORISATION	Quotidienne, et si ce jour n'est pas un Jour de Négociation, le Jour de Négociation suivant. Un Jour de Négociation est défini comme un jour où le cours de clôture du sous-jacent est publié.
MARCHÉ SECONDAIRE	Dans des conditions normales de marché Natixis assurera le rachat des Titres en offrant une fourchette de cotation achat/vente (Bid/Ask) de 1% sur demande de tout porteur de Titres par le biais de son intermédiaire financier.
COMMISSION DE SOUSCRIPTION ET COMMISSION DE RACHAT	Néant
COMMISSION DE DISTRIBUTION	Des commissions relatives à cette transaction ont été payées par Natixis à des tiers. Elles couvrent les coûts de distribution et sont d'un montant moyen annualisé maximum équivalent à 1,00% TTC du montant effectivement placé.
AGENT DE CALCUL	NATIXIS
PLACE DE COTATION DES INSTRUMENTS FINANCIERS	Bourse de Luxembourg
DROIT APPLICABLE	Droit français
RÈGLEMENT / LIVRAISON	Euroclear France

Les investisseurs sont invités à lire attentivement la section « Risques » du Prospectus de Base. Ces risques sont notamment :

- **Risque de perte en capital** : en cas de sortie avant l'échéance, le prix de rachat du support pourra être inférieur à son prix de souscription. Le client prend donc un risque de perte en capital non mesurable a priori. En outre, le remboursement de chaque titre de créance à maturité peut être inférieur à sa valeur nominale, la valeur de remboursement dépendant de la performance finale de l'action LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON.
- **Risque lié au Sous-jacent** : le mécanisme de remboursement est lié à l'évolution du cours de l'action LVMH MOET HENNESSY LOUIS VUITTON, et donc à l'évolution du marché actions français.
- **Risque lié aux marchés de taux** : avant l'échéance, une hausse des taux d'intérêt sur un horizon égal à la durée de vie restante du support provoquera une baisse de sa valeur.
- **Risque de contrepartie** : le client est exposé au risque de faillite ou de défaut de paiement de l'Émetteur et du Garant. La notation de Natixis est celle en vigueur à la date d'ouverture de la période de souscription. Cette notation peut être révisée à tout moment et n'est pas une garantie de solvabilité de l'Émetteur et du Garant. Elle ne représente en rien et ne saurait constituer un argument de souscription au produit.
- **Risque de liquidité** : certaines conditions exceptionnelles de marché peuvent avoir un effet défavorable sur la liquidité du produit, voire même rendre le produit totalement illiquide.



Document communiqué à l'AMF conformément à l'article 212-28 de son Règlement Général.

Ce document à caractère promotionnel est établi sous l'entière responsabilité de Kepler Cheuvreux Derivatives Capital qui commercialise le produit **LVMH Selection Décembre 2015**.

Une information complète sur le produit, notamment ses facteurs de risques inhérents au titre de créance, ne peut être obtenue qu'en lisant le prospectus de base (le « Prospectus ») et les Conditions Définitives.

Ce document constitue une présentation commerciale. Il ne saurait en aucun cas constituer une recommandation personnalisée d'investissement ou une sollicitation ou une offre en vue de la souscription au titre de créance. Il est diffusé au public, indifféremment de la personne qui en est destinataire. Ainsi le support financier visé ne prend en compte aucun objectif d'investissement, situation financière ou besoin spécifique à un destinataire en particulier. En cas de souscription, l'investisseur doit obligatoirement consulter préalablement le Prospectus de **LVMH Selection Décembre 2015** afin notamment de prendre connaissance de manière exacte des risques encourus. L'investissement doit s'effectuer en fonction de ses objectifs d'investissement, son horizon d'investissement, son expérience et sa capacité à faire face au risque lié à la transaction. L'investisseur est invité, s'il le juge nécessaire, à consulter ses propres conseils juridiques, fiscaux, financiers, comptables et tous autres professionnels compétents, afin de s'assurer que cette obligation est conforme à ses besoins au regard de sa situation, notamment financière, juridique, fiscale ou comptable. L'attention de l'investisseur est attirée sur le fait que la souscription à ce support financier peut faire l'objet de restrictions à l'égard de certaines personnes ou de certains pays en vertu des réglementations nationales applicables à ces personnes. **IL VOUS APPARTIENT DONC DE VOUS ASSURER QUE VOUS ÊTES AUTORISÉS À SOUSCRIRE À CE PRODUIT.** Il conviendrait de préciser que les titres décrits aux présentes ne peuvent à aucun moment être la propriété légale ou effective d'une « US person » au sens défini dans la Régulation S, et par voie de conséquence sont offertes et vendus hors des États-Unis à des personnes qui ne sont pas ressortissantes des États-Unis sur le fondement de la Régulation S. Les simulations et opinions présentées sur ce document sont le résultat d'analyses de Natixis à un moment donné et ne préjugent en rien de résultats futurs. Il est rappelé que les performances passées ne sont pas un indicateur fiable des performances futures et ne sont pas constantes dans le temps. **LVMH Selection Décembre 2015** est (i) éligible pour une souscription en compte-titres et (ii) un support représentatif d'une unité de compte de contrat d'assurance-vie ou de capitalisation, tel que visé dans le Code des assurances (ci-après le « Contrat »). L'ensemble des données est présenté hors fiscalité applicable, hors inflation et/ou frais liés au cadre d'investissement. Les indications qui figurent dans le présent document, y compris la description des avantages et des inconvénients, ne préjugent pas du cadre d'investissement choisi et notamment de l'impact que les frais liés à ce cadre d'investissement peuvent avoir sur l'économie générale de l'opération pour l'investisseur. Cette brochure décrit exclusivement les caractéristiques techniques et financières du produit. **Ce document est destiné à être distribué dans le cadre d'une offre au public en France.** Ce document ne constitue pas une proposition de souscription au contrat d'assurance-vie ou de capitalisation ni une offre de contrat, une sollicitation, un conseil en vue de l'achat ou de la vente du produit décrit.

Informations importantes

Le Prospectus de base relatif au programme d'émission des Instruments Financiers, tel que modifié par ses suppléments successifs, a été approuvé le 19 juin 2015 par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») sous le visa n°15-285 (le « Prospectus »). Le Prospectus et les Conditions Définitives de l'émission sont disponibles sur le site de l'AMF (www.amf-france.org), et sur le site dédié de NATIXIS (www.equitysolutions.natixis.com) et/ou peut être obtenu gratuitement auprès de NATIXIS à l'adresse suivante : NATIXIS – 47 quai d'Austerlitz – 75013 PARIS, sur simple demande. Les Conditions Définitives de l'émission sont aussi disponibles sur le site de la Bourse de Luxembourg (www.bourse.lu). Ce document ne peut être distribué directement ou indirectement à des citoyens ou résidents des États-Unis. Les informations figurant dans ce document n'ont pas vocation à faire l'objet d'une mise à jour. Par ailleurs, la remise de ce document n'entraîne en aucune manière une obligation implicite de quiconque de mise à jour des informations qui y figurent. NATIXIS est agréé par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution (« ACPR ») en France en qualité de Banque - prestataire de services d'investissements. NATIXIS est réglementée par l'Autorité des marchés financiers (« AMF ») pour l'exercice des services d'investissements pour lesquels elle est agréée. Natixis est supervisée par l'European Central bank (ECB).



LVMH Sélection.

Décembre 2015

Période de commercialisation du 30 novembre au 11 décembre 2015

Cadre d'investissement : Compte titres et unité de compte d'un contrat d'assurance-vie ou de capitalisation.

Enveloppe et souscription limitées⁽¹⁾



Derivatives Capital

KEPLER CHEUVREUX

112 Avenue Kléber
75116 Paris
France
Tél. +33 01 44 54 53 54
derivatives.capital@keplercheuvreux.com

Derivatives Capital est une marque du groupe Kepler Cheuvreux, entreprise d'investissement agréée par l'Autorité de Contrôle Prudentiel et de Résolution sous le numéro 17453.

www.derivativescapital.com

(1) Une fois le montant de l'enveloppe atteint, la commercialisation de **LVMH Sélection Décembre 2015** peut cesser à tout moment sans préavis, avant le 11 décembre 2015.